



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermeture des deux haltes soins addictions françaises le 1er janvier 2026

Question écrite n° 15485

Texte de la question

M. Sébastien Delogu appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la potentielle fermeture des deux haltes soins addictions ouvertes en France. La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoyait l'expérimentation de salles de consommations à moindre risque, devenues haltes soins addictions. À ce jour, deux expérimentations ont vu le jour à Paris et à Strasbourg. L'article 43 de la loi du 26 janvier 2016 prévoit la fin de l'expérimentation le 31 décembre 2025. Dans un rapport d'octobre 2024, les inspecteurs des affaires sociales (IGAS) et de l'administration (IGA), appellent à « inscrire dans le droit commun » ces dispositifs, encore sous statut expérimental, « afin de prévoir, en droit, la possibilité d'ouvrir de nouveaux espaces de consommation supervisée ». Aucun amendement déposé par les députés ne pourra être jugé recevable s'il vise à prolonger l'expérimentation ou à pérenniser le dispositif, dès lors qu'une telle mesure entraînerait la création d'une charge. Ainsi, seul un amendement du Gouvernement peut désormais permettre la prolongation de l'expérimentation ou la pérennisation du dispositif. Il lui demande s'il compte pérenniser ou au minimum prolonger l'expérimentation des haltes soins addictions existantes et inscrire le dispositif d'halte dans la durée. Il lui demande s'il va déposer un amendement afin d'éviter la fermeture de deux haltes soins addictions.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Delogu](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15485

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2026